

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

SÉANCE ORDINAIRE **LE MARDI 3 OCTOBRE 2017**

Extrait du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, tenue le troisième jour du mois d'octobre 2017 à 20 h à laquelle étaient présents :

Le maire : Monsieur Claude Leroux.

Les conseillers : Mesdames France Desroches, Carol Rivard et monsieur Denis Thomas.

Absences motivées : Madame Linda Gamache, conseillère, et Monsieur Daniel Ponton, conseiller.

Le conseil siégeant avec quorum sous la présidence du maire monsieur Claude Leroux.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marie Lili Lenoir, l'inspecteur municipal, monsieur Jacques-M. Daigle et le directeur du service de sécurité incendie, monsieur Gilles Bastien, étaient présents.

Résolution # 2017-10-147 **OUVERTURE DE LA SESSION**

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard ;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE procéder à l'ouverture de la séance ordinaire du 3 octobre 2017 à 20 h.

Résolution # 2017-10-148 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposée par la conseillère madame France Desroches, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'

Résolution # 2017-10-149

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE les procès-verbaux des assemblées extraordinaire et ordinaire du 5 septembre 2017 soient adoptés étant en tout point jugés conformes.

Résolution # 2017-10-150

COMPTES À ACQUITTER

Proposée par la conseillère madame France Desroches, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE les élus acceptent la liste des comptes et factures déposée pour la période du 6 septembre au 3 octobre 2017 dont le montant est de 60 168,48 \$ et, de plus, acceptent la liste des dépenses du fonds d'administration et des dépenses en immobilisation, le tout pour un montant de 196 948,59 \$ selon la liste des comptes et factures.

Résolution # 2017-10-151

OCTROI DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE LA 67^E AVENUE (ENTRE LE PONT ET L'INTERSECTION DE LA 1^{RE} RUE)

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées sur le site électronique SÉAO pour le contrat de reconstruction de la 67^e Avenue, entre le pont et l'intersection de la 1^{re} Rue;

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix octroie le contrat de reconstruction de la 67^e Avenue entre le pont et l'intersection de la 1^{re} Rue à la firme Les Entreprises Dénex inc. ayant fourni la soumission conforme la plus basse, au montant de 590 388,16 \$ taxes incluses.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Résolution # 2017-10-152

OCTROI DU CONTRAT DE SURVEILLANCE DES TRAVAUX POUR LES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE LA 67^E AVENUE

CONSIDÉRANT QU'un contrat pour des travaux de reconstruction de la 67^e Avenue entre le pont et l'intersection de la 1^{re} Rue a été accordé;

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée de la conseillère madame France Desroches;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix accepte la proposition d'offre de service pour la surveillance des travaux de la 67^e Avenue de la firme Ingemax pour l'ensemble des services professionnels inclus dans leur offre de service datée du 27 septembre 2017 pour un total de 21 700 \$ (taxes en sus).

Résolution # 2017-10-153

ENTÉRINEMENT DE L'ENTENTE DE TRAVAIL AVEC L'ASSOCIATION DES POMPIERS

CONSIDÉRANT QU'après plusieurs rencontres, les parties se sont finalement entendues sur un libellé d'entente;

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée de la conseillère madame France Desroches;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal entérine l'entente de travail entre la municipalité et l'association des pompiers volontaires de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.

QUE le maire, monsieur Claude Leroux, ainsi que la directrice générale, madame Marie Lili Lenoir, soient autorisés à signer l'entente pour et au nom de la municipalité.

QUE cette entente entre en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2017 et le demeure jusqu'au 31 décembre 2018 avec possibilité de reconduction dans l'éventualité où les municipalités desservies acceptent de défrayer les coûts reliés à cette entente.

Résolution # 2017-10-154

FACTURATION ET RÉTROACTIVITÉ POUR LES POMPIERS

CONSIDÉRANT QUE l'entente de travail signée entre la municipalité et l'association des pompiers volontaires accorde une rétroactivité au 1^{er} janvier 2017 pour la rémunération de certaines tâches;

CONSIDÉRANT QUE des ajustements seront nécessaires aux factures des interventions pour cette période aux municipalités desservies;

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise le paiement de ladite rétroactivité aux pompiers ainsi que les ajustements de facturation aux municipalités parties à notre entente de fourniture de services incendie.

Résolution # 2017-10-155

OCTROI DES CONTRATS POUR LES TRAVAUX DES 62^E ET 65^E AVENUES

CONSIDÉRANT QUE des soumissions par invitation ont été demandées pour des travaux de pavage des 62^e et 65^e Avenues, en date du 25 septembre 2017;

Proposée par la conseillère madame France Desroches, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix octroie le contrat de pavage à la firme Daudi Pavage Excavation inc., ayant fourni la soumission conforme la plus basse, au montant de 64 310,47 \$ taxes incluses.

Résolution # 2017-10-156

AUTORISATION À SIGNER L'ENTENTE « ACCÈS AUX PLANS D'EAU POUR LA PÊCHE RÉCRÉATIVE »

CONSIDÉRANT l'aide financière obtenue dans le cadre du programme « Accès aux plans d'eau pour la pêche récréative »;

CONSIDÉRANT QU'une entente doit être conclue entre le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs et la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix;

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale, madame Marie Lili Lenoir, à signer pour et au nom de la municipalité ladite entente.

Résolution # 2017-10-157

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE / ADOPTION DES MODIFICATIONS DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 20 de la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q., C.s-3-4), la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu a adopté et soumis son projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération au ministre de la Sécurité publique pour approbation;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions prévues à l'article 22 de la loi stipulent que les modifications proposées par le ministre peuvent être apportées par l'autorité régionale ou, s'il s'agit de modifications à un plan de mise en œuvre, par l'autorité concernée, sans faire l'objet de consultations;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix ont pris connaissance des modifications apportées au plan de mise en œuvre du projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération et se disent en accord avec ce dernier;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée de la conseillère madame France Desroches;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix adopte les modifications apportées au plan de mise en œuvre intégré au projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu.

DE transmettre la présente à la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu.

Résolution # 2017-10-158

PROTOCOLE LOCAL D'INTERVENTION D'URGENCE (PLIU)

CONSIDÉRANT QUE, dans certaines situations d'urgence, les techniciens ambulanciers paramédicaux (TAP) sont incapables de procéder seuls, et de façon autonome, à l'évacuation médicale de personnes et que les intervenants des services de sécurité incendie de la MRC du Haut-Richelieu sont appelés pour les assister;

CONSIDÉRANT QUE le plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération inclura des actions sur l'organisation de l'assistance aux techniciens ambulanciers paramédicaux (TAP) pour l'évacuation médicale de victimes;

CONSIDÉRANT QUE des discussions et des démarches d'inventaires d'équipements régionaux ont été entamées au printemps 2017;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Richelieu réalisera, en collaboration avec la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, un « *Protocole local d'intervention d'urgence* » (PLIU) aux fins d'intervention hors du réseau routier et qu'une demande d'aide financière à cet effet dans le cadre du *Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier* soit présentée au ministère de la Sécurité publique;

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, par l'entremise de son service de sécurité incendie, s'engage en collaboration avec la MRC du Haut-Richelieu et la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu et/ou Lacolle, à réaliser un « *Protocole local d'intervention d'urgence* » (PLIU) aux fins d'interventions hors du réseau routier.

Résolution # 2017-10-159

APPEL D'OFFRES SUR SÉAO

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été déposée à la suite d'une demande sur le site électronique SÉAO pour le déblaiement, l'enlèvement de la neige et l'épandage d'abrasifs sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT l'écart significatif entre les prix contenus dans la soumission et les prix normaux du marché;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal estime que les prix de la soumission ne sont pas réalistes et qu'il n'est pas dans l'intérêt public d'accepter la soumission, compte tenu notamment des risques que le travail de déneigement ne soit pas à la hauteur des attentes de la municipalité;

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal retourne en appel d'offres pour le contrat de déblaiement, d'enlèvement de la neige et l'épandage d'abrasifs sur le territoire de la municipalité.

Résolution # 2017-10-160

MANDAT À LA FIRME DUNTON RAINVILLE - DOSSIER MAISON FLOTTANTE

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal mandate la firme Dunton Rainville pour représenter la municipalité dans le dossier Jean-Yves Moreau/Maison flottante dans le cours d'eau Grand Ruisseau.

Résolution # 2017-10-161

CORRECTION D'UN POSTE D'AFFECTATION

CONSIDÉRANT QU'aux documents de prévisions budgétaires 2017 nous avons prévu une subvention de 25 000 \$ provenant du Fonds de développement touristique;

CONSIDÉRANT QU'une demande de subvention a été soumise à cet effet et que nous ne satisfaisions pas les critères d'admissibilité;

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

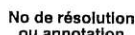
QUE le conseil municipal s'approprie la somme de 25 000 \$ provenant du surplus non affecté au poste de *Revenus Festival Nautique – Vente macarons et commandites*.

Résolution # 2017-10-162

ADHÉSION À UN CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a procédé à un appel d'offres et qu'à la suite de ce processus, elle est « preneur » d'un contrat d'assurance collective auprès de La Capitale, lequel s'adresse aux employés des municipalités, MRC et organismes municipaux;

CONSIDÉRANT QUE tant le *Code municipal* que la *Loi sur les cités et villes* permettent à une municipalité d'adhérer à un tel contrat;



CONSIDÉRANT QUE la FQM a transmis à la municipalité les coûts de la prime qui lui sera applicable pour l'année 2018 et qu'en conséquence, la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix désire y adhérer et s'engage à en respecter les termes et conditions;

Proposée par la conseillère madame France Desroches, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

QUE la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix adhère au contrat d'assurance collective souscrit par la FQM pour la période prenant effet au 1^{er} janvier 2018 et qu'elle s'engage ensuite à lui donner un préavis d'une année avant de quitter ce regroupement.

QUE la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix autorise la FQM et ses mandataires FQM Assurance et AON Hewitt à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels.

QUE la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix accorde à la FQM, et ses mandataires désignés (actuellement FQM Assurance et AON Hewitt), le mandat d'agir à titre d'expert-conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective.

QUE la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre.

QUE la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre mandat accordé antérieurement, sans autre avis.

Monsieur Jacques-M. Daigle, inspecteur municipal, dépose son rapport du mois de septembre.

Monsieur Gilles Bastien, directeur du service de sécurité incendie, dépose son rapport d'activités et ceux de la brigade des pompiers volontaires pour le mois de septembre.

Madame Éliane St-Pierre, coordonnatrice au service des loisirs et événements, dépose son rapport du mois de septembre.

Le maire, monsieur Claude Leroux, invite les citoyens à prendre la parole durant cette période de questions.

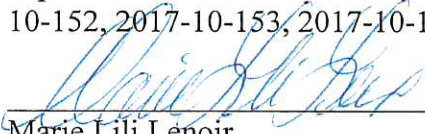


No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix**

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions numéros: 2017-10-150, 2017-10-151, 2017-10-152, 2017-10-153, 2017-10-154, 2017-10-155, 2017-10-160, 2017-10-161.


Marie Lili Lenoir

Directrice générale et secrétaire-trésorière

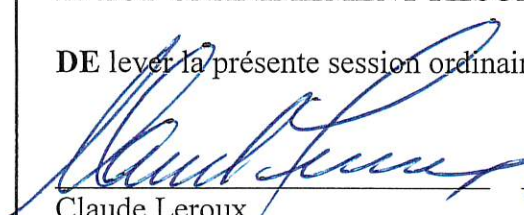
Résolution # 2017-10-163

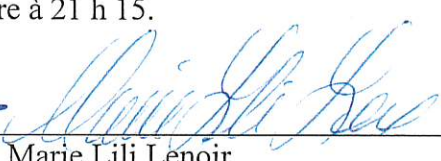
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE lever la présente session ordinaire à 21 h 15.


Claude Leroux
Maire


Marie Lili Lenoir
Directrice générale et secrétaire-trésorière